

Règlement du SFD APP AWARDS

Article 1. ORGANISATION

La société D.b.m.Data business & marketing

Dont le Siège Social se trouve 181, zone ind. - 28810 Mohammedia Organise du 22 juillet 2013 au 21 septembre 2013 en collaboration à l'Association Marocaine pour la Promotion du Logiciel Libre (AMP2L) sur internet uniquement. Un concours gratuit et sans obligation d'achat dénommé : « SFD APP AWARDS ». Ce jeu est accessible à l'adresse Internet:
<http://wiki.softwarefreedomday.org/2013/Maroc/Casablanca/OpenMorocco>

Concernant les plateformes du concours : Il faudra impérativement pouvoir utiliser l'application sur au moins une de ces plateformes :

- Android Tablette 8 pouces
- Android Tablette 1à pouces

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce concours.

Article 2. PARTICIPATION

Ce concours gratuit, et sans obligation d'achat, est ouvert exclusivement aux Professionnels de l'Industrie du Mobile, aux freelances et aux étudiants de tous les pays, âgés de 18 ans minimum au 21 septembre 2013, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce concours directement ou indirectement.

Article 2. MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer les candidats devront se connecter sur le site:

<http://wiki.softwarefreedomday.org/2013/Maroc/Casablanca/OpenMorocco>, remplir un formulaire de participation en ligne à compléter en y indiquant leur nom, leur prénom, leurs coordonnées complètes . Une fois le formulaire complété, le dossier sera soumis à des critères communs pour être admissible, savoir :

- Application utile, ergonomique et pratique pour les utilisateurs
- Avoir une application dans une des catégories suivantes (Education, Entreprises, divers)
- Avoir au moins une application qui fonctionne sur mobile sous la plateforme android soit en bêta, soit déjà sur l'un des stores ou non (mis en ligne sur le store après le 01/01/2013)

Concernant les applications, ces dernières doivent en outre remplir les conditions suivantes :

- ne pas être sexuellement explicites ou suggestives, inutilement violentes ou péjoratives à l'égard d'une tranche d'âges, un genre ou un groupe ethnique, racial, religieux ou professionnel, blasphématoires ou pornographiques, et ne pas contenir d'images de nudité ;
- ne pas promouvoir d'alcool, de drogues illicites, de tabac, d'armes/armes à feu (ou leur utilisation), une activité susceptible d'être jugée dangereuse ou un programme ou message politique particulier ;
- ne pas être obscène ou offensante, ni cautionner toute forme de haine ou de groupe d'incitation à la haine ;
- ne pas promouvoir d'actes terroristes, comme le fait de fournir des instructions sur la manière de confectionner une bombe, une grenade ou tout autre type d'arme ou de fournir des informations sur des activités illégales ;
- ne pas diffamer, donner une fausse image ou contenir des remarques désobligeantes ou calomnieuses concernant le Parrain, ses partenaires ou ses produits, ou d'autres personnes, produits ou sociétés ;
- ne pas contenir de brevet, marque, logo ou habillage commercial appartenant à des tiers, promouvoir une marque ou un produit quelconque, sans autorisation, ni contenir d'identifiants personnels, comme des numéros de plaques minéralogiques, des patronymes ou des adresses électroniques ou postales ;
- ne pas contenir d'éléments protégés par un droit d'auteur appartenant à des tiers (notamment des photographies, sculptures, peintures et autres œuvres d'art ou images publiées sur des sites Web ou diffusées à la télévision, au cinéma ou via un autre support) sans autorisation ;
- ne pas contenir d'éléments incorporant les noms, images, photographies ou autres indices identifiant une personne, vivante ou décédée, autre que le Participant, sans autorisation ;
- ne pas communiquer de messages ou d'images en contradiction avec l'image positive et/ou la réputation à laquelle le Parrain souhaite être associé ;
- ne pas illustrer, ni constituer elles-mêmes, une infraction à une loi.

ATTENTION : DEUX SEULES APPLICATIONS pourront être soumises par participant pour toute la durée du Jeu.

Au-delà de la date limite du concours, les applications ne seront pas prises en compte.

L'organisateur se réserve le droit, à sa discrétion, de contrôler/examiner les applications avant de les publier sur le Site Web du concours. En participant, vous reconnaissez que l'organisateur n'a aucune obligation d'utiliser ou de publier votre application sur le site Web du concours. Chaque société ou indépendant qui dépose une application déclare et garantit par les présentes que l'application est son œuvre originale et qu'il en est personnellement l'auteur, l'application n'a jamais été primée, il s'agit d'une œuvre originale, qui ne viole pas les droits de propriété, de propriété intellectuelle ou autres droits de tiers.

Les salariés et administrateurs des marques représentés dans le jury, ainsi que les sociétés parentes, sociétés affiliées, filiales, distributeurs et agences des marques représentés dans le jury n'ont pas le droit de voter pour les applications qui représentent ses marques.

Une fois envoyées, les applications ne peuvent plus être révisées ou modifiées.

Pendant toute la Durée du Concours, l'organisateur du concours se réserve spécifiquement le droit, exerçable à son entière discrétion, d'examiner et de disqualifier toute application jugée, à sa libre appréciation, inappropriée, obscène. La participation au concours de la société organisatrice s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet, et elle est individuelle. Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du site. Ensuite, ils procéderont

à la manœuvre indiquée sur le site pour valider leur participation

UN JURY composé de 5 professionnels du monde du web et de l'entrepreneuriat web vont évaluer les applications de chaque participant selon une grille de lecture qui fera apparaître les critères suivants :

- Utile pour l'utilisateur
- Ergonomie des fonctionnalités
- Graphisme de l'interface utilisateur
- Compatibilités avec les terminaux
- Compatibilités avec les plates-formes

Les membres du Jury donneront une note entre 1 et 5 points pour chaque critère. Les 20 meilleures applications seront sélectionnées le 15 Sept 2013 et présentées le 21 septembre 2013

Article 4. LES LOTS

Le sponsors du concours vont remettre les lots

1er Prix: Un Ordinateur portable de marque + Une Tablette Tactile 10 " PRO

2 eme Prix: Un Ordinateur portable de marque

3eme Prix : Une Tablette Tactile 10 " PRO

Et d'autres prix pour les meilleurs de chaque catégorie

- Meilleur Apps Education
- Meilleur Apps Entreprises
- Meilleur Apps Divers
- Meilleur Apps Maroc

- Tout lot qui ne sera pas retiré lors de la cérémonie du 21/09/2013 par le gagnant ou de ses représentant sera considéré comme abandonné par le gagnant.

- Tout Lot non réclamé dans le délai de trois mois sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s).

- Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre valeur sous quelques formes que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la Société D.B.M. se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

- Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

La société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans

l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison.

Article 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Chaque Gagnant sera désigné durant la journée du 21/09/2013 en sa présence. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son inscription. En cas de contestations, seuls les listings des participants de la société organisatrice font foi.

Article 6. PUBLICATION DES RESULTATS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique.

Les participants autorisent l'Organisateur du Jeu à diffuser le nom, prénom, commune de résidence des gagnants à des fins purement informatiques, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article, et ceci conformément à la législation en vigueur. Dans tous les cas, il est rappelé que conformément à la Loi, les participants bénéficient auprès de l'Organisateur du Jeu d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi .

Article 7. OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de la Société D.B.M -181, zone ind. Sud-Ouest - 28810 Mohammedia.

Les enregistrements électroniques effectués sur le site Internet:
<http://wiki.softwarefreedomday.org/2013/Maroc/Casablanca/OpenMorocco> désigné à l'article 1 font foi jusqu'à preuve du contraire. Les difficultés d'interprétation qui pourraient survenir seront tranchées souverainement par la société organisatrice.